



Séance du 26 Décembre 2024

**Délibération de la Commission administrative de la Bourse du travail n° BT 2024 – 11
portant décision budgétaire modificative N°2 de l'exercice 2024 de la Bourse du travail de
Paris**

La Commission administrative de la Bourse du travail de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu le décret n° 70-301 du 3 avril 1970 portant réforme du statut de la Bourse du travail de Paris ;

Vu le règlement intérieur de la Bourse du travail de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du Secrétaire général de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris en date du 16 décembre 2021 portant désignation des membres de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, publiée au Bulletin officiel de la Ville de Paris n° 1 du 4 janvier 2022 ;

Vu la délibération BT 2024-1 17 novembre 2023 portant approbation du budget primitif 2024.
Sur proposition du Secrétaire général de la Bourse du travail de Paris,

Délibère :

Article 1 : la décision budgétaire modificative N°2 de l'établissement public Bourse du travail de Paris pour l'exercice 2024, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, est adoptée.

Article 2 : les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.

Le Secrétaire général,
Jacques BORENSZTEJN

**Décisions modificatives -
BOURSE DU TRAVAIL - 2024
DM 2 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - exercice 2024**

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction	Montant	Article(Chap) - Fonction	Montant
	0,00	281838 (040) : Autre matériel informatique - 01	5 927,79
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	5 927,79

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction	Montant	Article(Chap) - Fonction	Montant
6331 (012) : Versement mobilité - 020	177,86	757348 (75) : Autres communes - 020	191,84
6338 (012) : Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér. - 020	13,98		0,00
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles - 01	5 927,79		0,00
Total dépenses :	6 119,63	Total recettes :	191,84

Total dépenses :	6 119,63	Total recettes :	6 119,63
-------------------------	-----------------	-------------------------	-----------------